

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1139

présenté par
Mme Hélène Geoffroy

ARTICLE 45

À la fin de l'alinéa 30, supprimer les mots :

« causé par ce fait ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (suppression d'une mention inutile).